



DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

16 OCTOBRE 2024

Délibération n°DB24.269

Séance du 16 octobre 2024

Date de convocation du conseil :
09 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2024, le 16 octobre à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Martine BIDEL, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Viviane DIDIER, Caroline DIGARD, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Philippe GOVIGNON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Djamila HAMIANI, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Eric JOURNAUX, Alexandre KARACADAG, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Madeleine LATOUR, Daniel LOTAUT, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, André SPECQ, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Hervé TOUGUET, Antoni YALAP, Sonia YEMBOU

Pouvoirs : Maria ALVES a donné pouvoir à Caroline DIGARD, Christine DIANE a donné pouvoir à Daniel LOTAUT, Valérie GAILLOT a donné pouvoir à Eddy THOREAU, Jean-Claude GENIES a donné pouvoir à Alain AUBRY, Pascal GIACOMEL a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Gilles GOURDON a donné pouvoir à Claude TIBI, Benoît JIMENEZ a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Jean-Jacques KRYS a donné pouvoir à Djamila HAMIANI, Marie-Claude LALLIAUD a donné pouvoir à Adiparamesvary SADASIVAM, Annick L'OLLIVIER LANGLADE a donné pouvoir à Manuel ALVAREZ, Joël MARION a donné pouvoir à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jocelyne MAYOL a donné pouvoir à Marie-Annick DUPRE, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Michel MOUTON, Tutem SAHINDAL-DENIZ a donné pouvoir à Alexandre KARACADAG, Charles SOUFIR a donné pouvoir à Pascal DOLL, Gérard STEMMER a donné pouvoir à Micheline RIVET, Abdelwahab ZIGHA a donné pouvoir à Marwan CHAMAKHI

Didier GUEVEL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget annexe "Gestion des parkings intercommunaux"

Délibération n° DB24.269

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°23.308 du 21 décembre 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe « gestion des parkings publics intercommunaux » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°24.120 du 16 mai 2024 adoptant le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du budget annexe « gestion des parkings publics intercommunaux » ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et **A L'UNANIMITE**

1°) adopte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du Budget annexe « Gestion des parkings publics intercommunaux » qui majore les inscriptions budgétaires de 10 100,00 € selon le détail suivant :

Dépenses d'exploitation (+10 100,00 €)

- Nature 611 – Sous-traitance générale : + 10 100,00 €.

Recettes d'exploitation (+10 100,00 €)

- Nature 7083 – Locations diverses : +10 100,00 €.

ce qui porte les inscriptions budgétaires totales de la section d'exploitation à 343 305,00 €.

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

